

Architecture.—Cette division s'occupe de la construction des édifices publics, bureaux de poste et de douane, entrepôts de douane, casernes, hôpitaux militaires, arsenaux et quartiers régimentaires, des bâtiments des fermes expérimentales et de ceux affectés à l'immigration, à la quarantaine, aux bureaux des agents des terres et des bureaux de télégraphe, ainsi que de leurs réparations et de leur entretien.

Télégraphes.—La division des télégraphes se consacre à la construction, réparation et entretien des lignes télégraphiques, aériennes et sous-marines, appartenant à l'Etat. Ces lignes sont situées dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie Britannique et au Yukon.

Cales-sèches.—Le gouvernement canadien possède cinq cales-sèches ou bassins de radoub, dont on verra les dimensions au tableau 10. La cale-sèche de Kingston, Ontario, est louée à the Kingston Shipbuilding Company. Celle de Lauzon, Québec, à l'est de l'ancien bassin de radoub, a 1,150 pieds de longueur; elle est divisée en deux parties (qui ont respectivement 500 et 650 pieds); sa largeur est de 120 pieds et sa profondeur, à marée haute, de 40 pieds; elle a coûté environ \$3,850,000. En vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 17), plusieurs docks ont été subventionnés au moyen d'un versement pendant un certain nombre d'années, de 3 ou 3½ p.c. par an du coût de leur construction, ainsi qu'on le verra par le tableau 11.

10.—Dimensions des cales-sèches appartenant au gouvernement fédéral.

Localité.	Longueur.	Largeur.			Profondeur de l'eau à l'entrée.	Hauteur de la marée.	
		Faite.	Fond.	Entrée.		Prin-temps.	Marée basse.
	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.
Lévis, Québec, "Lorne".....	600.3	100	59.3	67.6	25.8	18	13.3
Esquimalt, C.B.....	450.7	90	41	85	26.7	7 à 10	3 à 8
Esquimalt C.B., "Songhees".....	1,150	135	126	135	40	7 à 10	3 à 8
Kingston, Ont.....	308.6	79	47	55	14.5 & 16.5	-	-
Lauzon, Qué., "Champlain".....	1,150	144	105	120	40 M.H.	18	13.3

11.—Dimensions et coût des cales-sèches subventionnées en vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1910.

Localité	Longueur.	Largeur.	Profondeur à l'entrée.	Coût total.	Subvention.
Collingwood n° 1, Ont.....	515.1	59.8	14.8	500,000	3 p.c. pendant 20 ans.
Collingwood n° 2, Ont.....	413.2	95	19.2	306,965	3 p.c. pendant 20 ans.
Port Arthur, Ont.....	708.3	77.6	16.7	1,258,050	3 p.c. pendant 20 ans.
Montréal, Qué. "Duke of Connaught" (bassin à flot).....	601	100	27.5	3,000,000	3½ p.c. pendant 35 ans.
Prince Rupert, C.B. (bassin à flot).....	600	100	28	2,199,168	3½ p.c. pendant 25 ans.
St. John, N.-B.....	1,150	133	42	5,500,000	4½ p.c. pendant 35 ans.
North Vancouver, C.B. (bassin à flot).....	556.5	100	28	2,500,000	4½ p.c. pendant 35 ans.

Budget.—Le tableau 12 expose le budget du ministère des Travaux publics du gouvernement fédéral pour les exercices 1921-26. Durant l'exercice 1926, ses dépenses ont été de \$17,830,121, comparativement à \$18,639,894 en 1925, soit une diminution de \$809,773, à laquelle ont contribué presque tous les services.